

VII- La sémantique structurale

La sémantique structurale pose deux modes de recherche complémentaires. Dans un premier temps, il a été question de définir et de décrire les systèmes auxquels appartiennent les unités lexicales, en classant celles-ci dans les « champs sémantiques ». Par la suite, il s'est agi de définir et de décrire la structure sémantique interne de chaque unité lexicale, en la décomposant en traits sémantiques pertinents. En se fixant comme objet d'étude l'analyse et le découpage du sens des mots, la sémantique structurale considère que celui-ci est formé de plusieurs unités de sens ; cette perspective fonde la théorie de la sémantique componentielle.

L'analyse componentielle

Appelée également *analyse sémique*, l'*analyse componentielle* est définie, selon Dubois, comme « une procédure visant à établir la configuration des unités minimales de signification (composants sémantiques, traits sémantiques, ou sèmes) à l'intérieur de l'unité lexicale (morphème lexicale ou mot). » (1973 : 102) Il précise plus loin qu'elle cible « la composition sémantique d'une unité lexicale par la considération de traits sémantiques ou sèmes, unités minimales de signification non susceptibles de réalisation indépendante. » (Dubois, 1973 : 426)

Voici un exemple de mot, proposé par Siouffi et Van Raemdonck (1999 : 48), dont le sens est envisagé à la manière de la sémantique componentielle.

(6) Le verbe *souhaiter*.

Son sens implique l'identification des trois traits sémantiques suivants :

- l'idée d'un sujet humain
- l'idée de quelque chose d'absent
- l'idée de quelque chose de bon

Si l'on décidait de remplacer, parmi ces traits, /l'idée de quelque chose de bon/ par /l'idée de quelque chose de mauvais/, en conservant les deux autres traits, il ne serait plus question du verbe *souhaiter*, mais du verbe *redouter*. On constate donc que le sens d'un mot est déterminé par la composition d'un ensemble de traits sémantiques. C'est bien là une analyse en traits de signification, principe-même de l'analyse sémique ou componentielle.

Si les linguistes français ont tendance à utiliser l'expression « analyse sémique », les linguistes américains (avec à leur tête Katz, Fodor et Postal), à l'origine de cette théorie du sens, préfèrent l'usage de la formule « analyse componentielle », signifiant « analyse en *composants* », l'adjectif *componentielle* étant formé à partir de l'anglais *components*.

Développée au milieu du 20^{ème} siècle par les Américains, l'analyse componentielle, sous la coupe de la sémantique structurale, présente un mode de traitement du sens lexical perçu comme la substance sémantique d'une unité lexicale qui sera déterminée par le biais d'une étude comparative, donc différentielle, des signifiés d'un ensemble de mots appartenant au même champ sémantique. Ces mots sont décrits les uns par rapport aux autres par des traits distinctifs oppositifs comme en phonologie. Dans cette théorie, c'est le rapport linguistique entre signifiés qui définit le sens, lesquels signifiés sont décrits sur la base du concept de « trait distinctif », emprunté au modèle de la phonologie structurale.

En effet, de même que les phonèmes sont analysés en éléments dits « traits distinctifs » ou « traits pertinents » permettant de définir le phonème comme un « ensemble de traits distinctifs », on décida de traiter le sens d'une unité lexicale comme un ensemble « d'éléments de signification » ou de « traits sémantiques pertinents », et de dresser la liste de ces unités sémantiques élémentaires. Ainsi élargie à d'autres domaines de la linguistique, cette méthode fut aussi probante en sémantique qu'en phonologie ; sachant que son extension en dehors de son secteur initial avait pour but d'uniformiser la description linguistique.

Toutefois, il n'est surtout pas question de se méprendre, car comme se charge de le préciser si justement Touratier, « s'il est certain d'une part que les premiers structuralistes qui ont entrepris d'analyser le sens s'inspiraient des succès obtenus et des concepts élaborés par les phonologues, et d'autre part que le sens n'a aucune raison en soi de relever du même modèle que les sons, il n'en reste pas moins que le principe de définition qui consiste à comparer les objets étudiés en dégageant ce qu'il peut y avoir de commun et de différent entre eux est un principe logique et méthodologique qui n'est nullement propre à la phonologie, mais qui sous-tend toute entreprise définitoire ou classificatrice. » (2004 : 42)

Quoi qu'il en soit, c'est en appliquant à la substance du contenu des principes qui ont fait leur preuve dans l'analyse phonologique que l'on remarque que, sur le plan de la signification, l'unité lexicale peut être découpée en traits pertinents sémantiques. La grille sémique montre clairement cela.

Modèle de Pottier et grille sémique

Observons le modèle proposé par Pottier (1964), à travers lequel il présente un champ sémantique constitué d'une série de substantifs (*siège, chaise, fauteuil, tabouret, canapé, pouf*) partageant le trait /pour s'asseoir/, ainsi qu'une grille exposant l'analyse sémique correspondante.

Sèmes	pour s'asseoir	matériau rigide	pour une personne	sur pied(s)	avec dossier	avec bras
Mots						
Siège	+	0	0	0	0	0
Chaise	+	+	+	+	+	-
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	+	-	-
Canapé	+	+	-	+	+	0
Pouf	+	-	+	-	-	-

Notons que si le modèle de Pottier est présent dans la plupart des ouvrages de sémantique, il ne constitue pas une définition pour autant ; il ne représente qu'une analyse, excellente certes, dont le but est d'indiquer la place et la valeur des mots, appartenant au même champ lexical, les uns par rapport aux autres.

La distinction entre ces mots repose sur le fait que certains possèdent le trait /avec bras/, d'autres non, que certains sont dotés du trait /matériau rigide/, d'autres non, etc. Pottier explique à ce propos que ce qui permet aux unités lexicales de se charger de sens est que leurs contenus se distinguent par au moins un trait

sémantique, c'est-à-dire un *sème*. Ce dernier est un « terme issu des tentatives faites pour analyser le signifié en unités irréductibles comme il semble légitime de le faire pour le signifiant. Dans cette perspective, le sème est l'unité sémantique minimale résultant de l'analyse des signifiés. Ainsi, selon Pottier, le signifié *chaise* s'analyse en quatre sèmes : « pour s'asseoir », « sur pied », « pour une personne », « avec dossier », outre les traits plus généraux comme « non-animé » ou « objet ». On peut les considérer, par une analogie superficielle avec la phonologie, comme les traits distinctifs de l'analyse sémantique. » (Mounin, 1995 : 294)

On comprend donc que le sème étant l'unité minimale établie par l'analyse sémantique, il ne peut se réaliser ni indépendamment, ni en dehors, d'un signifié. Il constitue, de ce fait, un trait distinctif de signification.

Les *sèmes* sont aussi appelés *traits sémantiques* ou *traits lexicaux*. Ils naissent de la comparaison de la signification des mots du champ sémantique considéré et représentent une succession d'oppositions (/matériau rigide/, /pour une personne/, /sur pied(s)/, /avec bras/, /avec dossier/). Il faut distinguer les *sèmes génériques* qui caractérisent toute une classe sémantique, des *sèmes spécifiques* qui distinguent, à l'intérieur de cette classe, les différents mots. Pottier appelle *classème* l'ensemble des sèmes génériques, et *sémantème* l'ensemble des sèmes spécifiques. Si l'on se réfère au tableau *supra*, on constatera que /pour s'asseoir/ est un sème commun à tous les mots, il marque ainsi l'appartenance de ceux-ci à une classe sémantique. Quant à tous les autres sèmes (/avec bras/, /pour une personne/, /avec dossier/, /matériau rigide/, /sur pied(s)/), ils servent à établir une distinction entre les mots de cette classe. Ce tableau révèle également le *sémème* correspondant à chacun des mots de la liste. La ligne suivant chaque mot représente le *sémème* de celui-ci, à savoir l'ensemble des sèmes qui le constituent. On voit bien que le sème générique /pour s'asseoir/ constitue, à lui seul, le *sémème* de *siège*, et que, par exemple, le sème générique /pour s'asseoir/ et les sèmes spécifiques /matériau rigide/, /pour une personne/, /sur pieds/ définissent le *sémème* du mot *tabouret*. On peut clairement dire que le *sémème* est équivalent au signifié d'un mot. Par ailleurs, on retient que dans la série de mots formant le champ sémantique, *siège* est celui qui est en mesure de se substituer à tous les autres mots, par conséquent, *siège* est considéré comme l'*hyperonyme* ou l'*archilexème* de *chaise*, *fauteuil*, *tabouret*, *canapé*, *pouf* qui, à leur tour, sont les

hyponymes de *siège*. Rappelons que les termes *hyponyme* et *hyperonyme* signifient respectivement « nom subordonné » et « nom superordonné ». L'hyperonyme est plus pauvre sur le plan sémantique, mais plus riche sur le plan référentiel, que ses hyponymes. L'hyponyme renvoie à une classe référentielle restreinte, l'hyperonyme à une classe référentielle large ; celui-ci a donc la capacité de remplacer tous ses hyponymes, sans que l'inverse soit possible.

La grille de Pottier a eu le mérite de montrer que pour la réalisation d'une analyse formelle, précise et rigoureuse du sens, la notion de sème et, de fait, celle de sémème sont absolument nécessaires et incontournables.